

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie -ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme Sonia KETARI LOUZIR & Mr Mourad Guellaty.

#### Bilan Exercice clos le 31 Décembre 2015 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	64 510	11 099
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	216 514	280 382
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	138 871	148 084
AC4- Portefeuille-titre commercial	4.4	20 828	20 204
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	52	52
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	3 169	1 771
AC7- Autres actifs	4.7	10 820	9 376
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>454 764</b>	<b>470 968</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA1 - Banque Centrale, CCP	4.8	20 007	
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.9	58 450	55 064
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.10	294 130	302 980
PA5 - Autres passifs	4.11	10 184	41 923
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>382 771</b>	<b>399 967</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		413	277
CP3 - Résultats reportés		2 588	
CP4 - Résultat de l'exercice		992	2 724
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.12	<b>71 993</b>	<b>71 001</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>454 764</b>	<b>470 968</b>



**Etat des engagements hors bilan**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2015**  
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		5 183	7 245
HB 2 - Crédits documentaires		9 149	38 198
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>14 332</b>	<b>45 443</b>
 <b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.13	34 745	32 038
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>34 745</b>	<b>32 038</b>
 <b><u>ENGAGEMENTS REÇUS</u></b>			
HB 7 - Garanties reçues	4.14	97 039	107 245
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>97 039</b>	<b>107 245</b>

**Etat de résultat**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2015**  
 (Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	4.15	15 169	12 471
PR 2 - Commissions (en produits)	4.16	3 685	3 444
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		2 459	723
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>21 313</b>	<b>16 638</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.17	(6 184)	(3 783)
CH 2 - Commissions encourues		(358)	(302)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(6 542)</b>	<b>(4 085)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>14 771</b>	<b>12 553</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.18	(1 881)	(233)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		319	310
CH 6 - Frais de personnel	4.19	(7 359)	(6 125)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.20	(4 313)	(3 475)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(558)	(315)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>979</b>	<b>2 715</b>
PR8\CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.21	34	25
CH 11- Impôts sur les sociétés	4.22	(21)	(16)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>992</b>	<b>2 724</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>992</b>	<b>2 724</b>
Résultat net de l'exercice		992	2 724
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>992</b>	<b>2 724</b>
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.25	0,146	0,445

**Etat de flux de trésorerie**  
**Exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2015**  
(Unité : en 1 000 DT)

	Note	Exercice 2 015	Exercice 2 014
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		20 946	16 949
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(6 339)	(3 889)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		27 308	(53 286)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(8 913)	28 269
Titres de placements			(14 000)
Sommes versées au personnel et crédoiteurs divers		(7 025)	(5 785)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 155)	(4 169)
Impôts sur les sociétés payés		(21)	(16)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(14 199)</b>	<b>(35 927)</b>
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(1 956)	(319)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(1 956)</b>	<b>(319)</b>
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Emissions d'actions		-	40 752
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>40 752</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>(16 155)</b>	<b>4 506</b>
Liquidités et équivalents en début d'exercice		142 034	137 528
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.23</b>	<b>125 879</b>	<b>142 034</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2015

### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 - 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

### 2. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation-Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

##### *Comptabilisation des engagements hors bilan*

Les lettres de crédit et de garantie sont portées en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour le montant de décaissement.

##### *Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle*

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

##### *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle*

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

### *Provisions sur engagements*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### *Provisions additionnelles*

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013 la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

### *Provision collective*

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque fait référence à la circulaire BCT n° 2012-09

### **3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### **3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### **3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
Matériel informatique	33%
Logiciels informatiques	20%, 33% et 50%
Agencement, Aménagement et Installations	10%

## **4. NOTES EXPLICATIVES**

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)*

### **Note 4.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 64 510 KDT et se décompose comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse	3 706	2 101
BCT	60 804	8 998
<b><u>Total</u></b>	<b><u>64 510</u></b>	<b><u>11 099</u></b>

#### Note 4.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2015, le total de cette rubrique a atteint 216 514 KDT, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	13 334	11 990
Placements	159 496	204 476
Créances rattachées	141	116
Créances sur les Etablissements Financiers	43 306	63 430
<i>Dont Escomptes sans recours</i>	0	5 229
Créances rattachées	237	417
Produits perçus d'avance	0	(47)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>216 514</u></b>	<b><u>280 382</u></b>

#### Note 4.3 - Créances sur la clientèle

##### 4.3.1 - Ventilation par nature d'engagement

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un solde de 138 871 KDT se répartissant comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Comptes courants débiteurs	10 397	6 474
Escomptes commerciales	4 790	6 313
Crédits à Court Terme	12 476	64 019
Crédits à Moyen et Long Terme	115 282	74 032
Crédits de consolidations	35	107
Impayés	11 643	10 926
Intérêts courus	364	488
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>154 987</b>	<b>162 359</b>
Provision Collective	(679)	(486)
Provisions affectées	(10 252)	(8 888)
Agios réservés	(5 185)	(4 901)
<b>Total Créances Nettes</b>	<b>138 871</b>	<b>148 084</b>

##### 4.3.2 - Provisions

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1, les provisions sur créances douteuses sont calculées en considération de la classification du risque des clients et des garanties y afférentes.

##### 4.3.3 - Ventilation par classe de risque (en montants bruts)

Classe	31/12/2015	31/12/2014
Actifs Classés 0	129 386	144 644
Actifs Classés 1	6 237	3 080
Actifs Classés 2	3 992	611
Actifs Classés 3	1 288	589
Actifs Classés 4	14 084	13 435
<b>Total</b>	<b>154 987</b>	<b>162 359</b>



#### 4.3.4 - Provision Collective

Conformément à la circulaire aux banques 2012-02, telle que modifiée par les textes subséquent, la banque a constitué au titre de l'exercice 2015 des provisions additionnelles à caractère général dites «provisions collectives» sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) pour un montant de 193 KDT afin d'aboutir à un stock de 679 KDT au 31 décembre 2015.

	31/12/2015	31/12/2014
Provisions collectives	679	486

#### Note 4.4 - Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un total de 20 828 KDT relatif à l'acquisition de titres BTA & BTC auprès de la BCT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
BTA & BTC	20 000	20 000
Produits à recevoir	852	227
Produits perçus d'avance	(24)	(23)
<b>Total</b>	<b>20 828</b>	<b>20 204</b>

#### Note 4.5 - Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste totalise au 31 décembre 2015 un total de 52 KDT et représente des souscriptions d'ABC Tunisie dans le capital de la Société Tunisienne de Garantie pour 20 KDT et dans le capital de la SIBTEL pour 32 KDT.

#### Note 4.6 - Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015, 3 169 KDT dont le détail se présente comme suit :

Libellé	V.Brute au 31- 12-2014	Acquis./ Cession	V. Brute au 31- 12-2015	Amort. 2014	Cession 2015	Dotations 2015	Amort. 2015	V. Nette au 31- 12-2015
Agencements, Aménagements Installations	2 263	1 379	3 642	(1 276)	0	(279)	(1 555)	2 087
Immeubles	298	0	298	(51)	0	(10)	(61)	237
Matériel de Transport	288	96	384	(110)	38	(59)	(131)	253
Matériel Informatique	1 212	71	1 283	(962)	202	(106)	(866)	417
Mobilier et Matériel de Bureau	830	154	984	(733)	16	(92)	(809)	175
Logiciels Informatiques	3 061	0	3 061	(3 049)	0	(12)	(3 061)	0
<b>Total</b>	<b>7 952</b>	<b>1 700</b>	<b>9 652</b>	<b>(6 181)</b>	<b>256</b>	<b>(558)</b>	<b>(6 483)</b>	<b>3 169</b>

#### Note 4.7 - Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2015 un solde de 10 820 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Crédits au personnel	5 839	5 467
Charges payées d'avance	85	114
Autres	4 896	3 795
<b>Total</b>	<b>10 820</b>	<b>9 376</b>

#### Note 4.8 - Banque Centrale, CCP

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un solde de 20 007 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts auprès de la BCT	20 000	0
Dettes rattachées	7	0
<b><u>Total</u></b>	<b><u>20 007</u></b>	<b><u>0</u></b>

#### Note 4.9 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un solde de 58 450 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts des étab. Bancaires*	8 804	16 702
Emprunts interbancaires	47 000	32 000
Dépôts des étab. financiers	2 473	6 362
Dettes rattachées	173	0
<b><u>Total</u></b>	<b><u>58 450</u></b>	<b><u>55 064</u></b>

\* Ce solde correspond essentiellement aux dépôts d'ABC Tunis Branch.

#### Note 4.10 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2015 à 294 130 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dépôts à vue	239 501	239 090
Dépôts d'épargne	13 129	13 426
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	30 048	39 596
Autres Sommes dues à la clientèle	11 106	10 585
Dettes rattachées	360	314
Intérêts payés d'avance	(14)	(31)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>294 130</u></b>	<b><u>302 980</u></b>

#### Note 4.11 - Autres passifs

Le poste « Autres Passifs » totalise au 31 décembre 2015, 10 184 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Congés payés et primes au personnel	2 370	1 664
Provisions pour risques et charges	287	125
Dettes sociales	384	330
Etat, impôt et taxes	277	294
Comptes suspens de compensation	6 204	38 809
Autres	662	701
<b><u>Total</u></b>	<b><u>10 184</u></b>	<b><u>41 923</u></b>

#### Note 4.12 - Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions d'une valeur nominale de 10 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2015, s'élève au 31 décembre 2015 à 71 993 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-14	68 000	277		2 724	71 001
Affectation du résultat 2014		136	2 588	(2 724)	
Réduction du capital					
Augmentation du capital					
Distribution de bénéfices					
Résultat au 31-12-15				992	992
Solde au 31-12-15	<u>68 000</u>	<u>413</u>	<u>2 588</u>	<u>992</u>	<u>71 993</u>

**Note 4.13 - Engagements de financement en faveur de la clientèle :**

Le poste « Engagements de Financement En Faveur de la Clientèle » totalise au 31 décembre 2015, 34 745 KDT et s'analyse comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Lignes de crédits notifiées à la Clientèle et Non utilisées	34 745	28 317
Prêts à terme non encore livrés	0	3 721
<b><u>Total</u></b>	<b><u>34 745</u></b>	<b><u>32 038</u></b>

**Note 4.14 - Garanties reçues**

Le poste « Garanties reçues » totalise au 31 décembre 2015, 97 039 KDT et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Garanties reçues des banques installées en Tunisie	85 457	94 027
Garanties financières reçues de la clientèle	5 750	6 057
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	5 263	6 821
Garanties réelles reçues de la clientèle (*)	569	340
<b><u>Total</u></b>	<b><u>97 039</u></b>	<b><u>107 245</u></b>

(\*)Les garanties réelles reçues de la Clientèle concernent uniquement les créances classées

**Note 4.15 - Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15 169 KDT contre 12 471 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	5 274	4 620
Intérêts sur créances sur la clientèle	9 895	7 851
<b><u>Total</u></b>	<b><u>15 169</u></b>	<b><u>12 471</u></b>

**Note 4.16 - Commissions (en produits)**

Les commissions en produits s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 685 KDT contre 3 444 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Chèques, effets, virements et tenue de compte	1 194	956
Commission d'intermédiation	35	37
Opérations de commerce extérieur	924	953
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	323	634
Gestion, étude des engagements	562	516
Monétique	287	227
Autres commissions	360	121
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 685</u></b>	<b><u>3 444</u></b>

#### Note 4.17 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élevaient au 31 décembre 2015 à 6 184 KDT contre 3 783 KDT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	4 553	2 230
Intérêts sur dépôts de la clientèle	1 631	1 553
<b><u>Total</u></b>	<b><u>6 184</u></b>	<b><u>3 783</u></b>

#### Note 4.18 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 1 881 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dotation aux provisions sur risque de crédit	(2 637)	(751)
Dotation pour provision collective	(193)	(275)
Reprise de provisions sur risque de crédit	1 273	822
<i>issue d'un abandon de créances</i>	<i>302</i>	<i>259</i>
<i>issue d'une baisse de l'engagement (recouvrement)</i>	<i>971</i>	<i>563</i>
Pertes sur risque de crédit suite aux abandons de créances	(331)	(285)
<b>Coût Net du Risque de crédit</b>	<b>(1 888)</b>	<b>(489)</b>
Provisions pour Risques & charges Divers	(124)	(101)
Reprise de provisions pour charges divers	131	357
<b>Dotation nette de provisions de l'exercice</b>	<b>(1 881)</b>	<b>(233)</b>

#### Note 4.19 - Frais de Personnel;

Les frais de personnel ont atteint au 31 décembre 2015 un total de 7 359 KDT contre 6 125 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Rémunération de personnel	6 081	5 125
Charges sociales et autres cotisations	990	813
Autres charges liées au personnel	288	187
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 359</u></b>	<b><u>6 125</u></b>

#### Note 4.20 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 décembre 2015 un total de 4 313 KDT contre 3 475 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Loyers, Eau et Electricité	1 444	1 185
Frais de licences informatiques	805	465
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	514	465
Frais de communication	346	277
Divers honoraires	219	173
Frais divers d'exploitation	985	910
<b><u>Total</u></b>	<b><u>4 313</u></b>	<b><u>3 475</u></b>

#### Note 4.21 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Les autres éléments ordinaires totalisent au 31 décembre 2015 un solde de 34 KDT contre 25 KDT au 31 décembre 2014.

#### Note 4.22 - Impôt sur les sociétés

La banque est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % sur la base du bénéfice imposable. Le bénéfice imposable provisoire au titre de l'exercice 2015 s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant impôt	992
- Charges non déductibles (réintégrations)	1 500
- Produits non imposables (déductions)	(2 492)
- Résultat fiscal	0
<b><u>Taux d'impôt</u></b>	<b><u>35 %</u></b>

- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt) 21

#### Note 4.23 - Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2015, 125 879 KDT détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	64 510	11 099
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	139 470	185 952
Emprunts auprès de la BCT	(20 000)	0
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires.	(58 101)	(55 017)
<b><u>Total</u></b>	<b><u>125 879</u></b>	<b><u>142 034</u></b>

## AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### Note 4.24 - Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle

	Inf. à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Sup. à 5 ans	Durée indéterminée	Total
<b>ACTIFS</b>							
Caisse et avoirs auprès de la BCT, TGT et CCP	64 510	0	0	0	0	0	64 510
Créances sur les établissements bancaires et financiers	147 302	11 287	47 035	10 890	0	0	216 514
Créances sur la clientèle	15 124	8 055	20 147	81 061	3 310	11 174	138 871
Portefeuille-titres commercial	20 828	0	0	0	0	0	20 828
Portefeuille d'investissement	0	0	0	0	0	52	52
Valeurs immobilisées	0	0	0	0	0	3 169	3 169
Autres actifs	0	0	0	370	4 904	5 546	10 820
<b>Total</b>	<b><u>247 764</u></b>	<b><u>19 342</u></b>	<b><u>67 182</u></b>	<b><u>92 321</u></b>	<b><u>8 214</u></b>	<b><u>19 941</u></b>	<b><u>454 764</u></b>
<b>PASSIFS</b>							
BCT et CCP	20 007	0	0	0	0	0	20 007
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	58 450	0	0	0	0	0	58 450
Dépôts et avoirs de la clientèle	275 279	14 646	3 210	995	0	0	294 130
Ressources spéciales	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs	0	0	0	0	0	10 184	10 184
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	0	0	0	0	0	71 993	71 993
<b>Total</b>	<b>353 736</b>	<b>14 646</b>	<b>3 210</b>	<b>995</b>	<b>0</b>	<b>82 177</b>	<b>454 764</b>
<b><u>Position nette</u></b>	<b><u>(105 972)</u></b>	<b><u>4 696</u></b>	<b><u>63 972</u></b>	<b><u>91 326</u></b>	<b><u>8 214</u></b>	<b><u>(62 236)</u></b>	<b><u>0</u></b>

#### Note 4.25 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (en DT)	991 995	2 724 264
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	991 995	2 724 264
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 125 000
Résultat par action (en DT)	0,146	0,445

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice 2015.

#### Note 4.26 - Transactions avec les parties liées

1. Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC-Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking. Le total des loyers payés par ABC Tunisie au titre de 2015 s'élève à 283 KDT HT.
2. Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle que autorisée par le conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2015, sont comme suit:

-60% et 63% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 67% et 70% en 2014, en ce qui concerne ABC Tunisie.

-40% et 37% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais contre 33% et 30% en 2014, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie a atteint au 31 décembre 2015, 1 682 KDT HT. En contrepartie la banque a refacturé de sa part un total 3 093 KDT HT au titre de la même période.

3. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 8 KDT comme rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 198 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
4. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 365 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 10 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.
5. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 18 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIA ainsi que 8 KDT auprès de ABC BAHRAIN (BSC) & 56 KDT auprès de ABCT.
6. Durant 2015 les commissions relatives aux opérations de change (SWAP) est une perte de 70 KDT avec ABCT.
7. Le total des charges de licence Symbols payées par ABC Tunisie à ABC BAHRAIN a atteint au 31 Décembre 2015 805 KDT
8. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 504 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 1 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC NEW YORK .
9. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce en couverture des certains risques encourus. Au 31/12/2015, la somme de ces garanties s'élève à 82 733 KTD.
10. De sa part, ABC Tunisie a donné en faveur de ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 820 KTND.
11. Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général au cours de 2015 sont composés d'une rémunération brute de 698 KDT et d'avantages en nature d'une valeur de 29 KDT.
12. L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 424 KTD.

#### **Note 4.27 - Affaires contentieuses :**

Il est à signaler les faits juridiques suivants :

##### Affaire 1

Une relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis Branch et ABC Tunisie en réclamant la somme de 3 000 000 DT objet desdits transferts;  
Le client a intenté une action en référé réclamant le paiement immédiat de 50% de la somme demandée et la banque a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Par ailleurs, le client a intenté une action au fond pour le même objet et il n'a pas eu gain de cause en première instance ainsi qu'en appel.

En date du 09 février 2011, la même relation a intenté un pourvoi en cassation pour la même affaire.

En date du 14 Juin 2011, la cour de cassation a instauré le renvoi de l'affaire à la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En date du 21/05/2013, la Cour d'Appel a confirmé le jugement de 1ère Instance rendu en faveur de la banque.

En date du 02/06/2014 la banque a notifié la décision du tribunal à la partie adverse. Cette dernière a intenté de nouveau un pourvoi en cassation. La date de la prochaine audience n'est encore fixée.

En date du 06/06/2015 la Cour de Cassation a rejeté l'affaire quant au fond et a confirmé le jugement d'appel daté du 21/05/2013. En épuisant tous les voies de recours, cette affaire ainsi close.

##### Affaire 2

Une deuxième relation a intenté une action en référé contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie et réclame la somme de 4 500 000 TND. Il a été débouté en première instance ainsi qu'en appel.

En Mars 2011, le client s'est pourvu en cassation.

En Septembre 2011, la cour de cassation a instruit le renvoi de l'affaire devant la cour d'appel avec une nouvelle composition.

En ce sens, l'audience à la cour d'appel a été ajournée à plusieurs reprises.

Lors de l'audience du 22/01/2014, la banque a présenté les éléments de défense en se basant sur le fait que la banque a eu gain de cause dans une affaire similaire (Affaire 1).

En date du 11/02/2015 et après plusieurs ajournements de l'audience, la Cour d'Appel a accepté les plaidoiries des deux parties et a reporté l'affaire à une date ultérieure pour annoncer son jugement.

En date du 25/03/2015 la Cour d'Appel a confirmé le jugement de Première Instance en faveur de la banque.

#### **Note 4.28 - Evénements postérieurs à la clôture :**

Ces états financiers sont autorisés par le Conseil d'Administration du 17 Mars 2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



# Rapport général des Commissaires aux comptes

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

## Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Arab Banking Corporation Tunisie comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états font ressortir des capitaux propres positifs de 71 993 KDT et un résultat bénéficiaire de 992 KDT.

## Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'ABC Tunisie, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la banque était défenderesse dans deux procès l'opposant à une de ses anciennes relations et se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs (Cf. note aux états financiers 4.27).

L'une des affaires a été définitivement clôturée en faveur de la banque par un jugement de dernier ressort prononcé en 2015. La deuxième affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. Par ailleurs, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant au respect des articles 12 à 16 du code des sociétés commerciales,
- Nous n'avons pas d'observations à formuler quant à la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.
- La banque n'a pas signé le cahier des charges de tenue des comptes en valeurs mobilières émises.
- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Un rapport présentant nos observations sur le système de contrôle interne a été remis à ce titre à la direction.

**Tunis, le 29/03/2016**

### **Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL**

**Sonia KETARI LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty**

**Mourad Guellaty**

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de Crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

ABC Tunisie a reçu des nouvelles garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur cinq relations. Au 31/12/2015, la somme de ces garanties s'élève à 82 733 KDT. Lesdites garanties sont rémunérées à 0,01% de leurs montants dans la limite de 250 USD par année et ce conformément à la convention conclue le 20 Avril 2009 entre les deux banques. En 2015, la commission payée par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 509 TND soit l'équivalent de 250 USD.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes réalisés:

1. ABC Tunisie a donné en faveur d'ABC Tunis Branch une garantie en couverture de l'engagement donné par cette dernière à la relation MEDEX Petroleum pour un montant de 2 820 KDT.
2. ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1<sup>er</sup> avril 2008, portant sur la sous location du siège social en plus d'un parking de 86 places. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2015 est de 283 KDT (hors taxes) ;
3. ABC Tunisie et ABC Tunis Branch ont conclu une convention de répartition des charges communes basée sur le temps de travail alloué à chaque entité.

En conséquence, les charges communes aux deux banques ont été refacturées dans les deux sens comme suit:

- ABC Tunisie refacture à ABC Tunis Branch 40% et 37% respectivement pour les frais du personnel et les autres frais;
- ABC Tunis Branch refacture à ABC Tunisie 60% et 63 % respectivement pour les frais du personnel et les autres frais.

Le montant des charges supportées par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 682 KDT (hors taxes). Pour la même période ABC Tunis Branch a supporté 3 093 KDT (hors taxes).

La convention précitée a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 avril 2008.

4. Au cours de 2015, ABC Tunisie a payé à ABC Bahrain des charges relatives à la licence d'utilisation du système d'information Symbols pour un montant de 805 KDT.
5. ABC Tunisie effectue des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2015, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :
  - a. ABC Tunisie a reçu 8 KDT en rémunération de ses dépôts auprès de ABC Tunis Branch et a payé 198 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie.
  - b. ABC Tunisie a reçu 365 KDT en rémunération de ses placements auprès de ABC Tunis Branch et a payé 10 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière.
  - c. ABC Tunisie a reçu 56 KDT comme commissions relatives à des opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) réalisées avec ABC Tunis Branch.
  - d. Durant 2015 les opérations de change (SWAP) avec ABCT ont dégagé une perte de 70 KDT.
6. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 18 KDT comme commissions relatives aux opérations de commerce extérieur (remise documentaire export) auprès de ABC ALGERIA ainsi que 8 KDT auprès de ABC BAHRAIN.
7. Durant 2015, ABC Tunisie a reçu 504 KTD comme rémunération de ses placements auprès de BANCO ABC BRASIL ainsi que 1 KDT comme rémunération de ses placements auprès de ABC NEW YORK .

## **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général sont composés d'une rémunération brute de 697 644 dinars, d'avantages en nature d'une valeur de 29 268 dinars, d'une dotation aux provisions pour congés payés de 16 976 dinars et d'une dotation aux provisions pour prime de départ à la retraite de 35 340 dinars.
- Le Directeur Général d'ABC Tunisie, a bénéficié en 2013 d'un crédit d'un montant de 850 KDT. L'encours de ce crédit au 31 Décembre 2015 est de 591 KDT. Ce crédit a généré courant 2015 des intérêts pour un montant de 44 KDT.

Ce crédit a été autorisé par le conseil d'administration du 11 Septembre 2013.

- L'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevée à 424,197 KDT, la banque s'est chargée, en plus des jetons de présence, de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du conseil lors de ses réunions.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantage à court terme	743 888 (*)	35 137	424 197	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	35 340	35 340	-	-
Païement en action	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>779 228</b>	<b>70 477</b>	<b>424 197</b>	<b>-</b>

(\*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2015 pour 16 976 dinars.

**Tunis, le 29/03/2016**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir Membre de DTTL**

**Sonia KETARI LOUZIR**

**Cabinet Mourad Guellaty**

**Mourad Guellaty**